

LA LETTRE DE GALLY MAULDRE

Andelu, Bazemont, Chavenay, Crespières, Davron, Feucherolles, Herbeville, Mareil-sur-Mauldre, Maule, Montainville, Saint-Nom-la-Bretèche

Eco-citoyenneté, des actions responsables...



Vue de Montainville

sommaire

Le mot du Président

Vie intercommunale

Dossier du mois

Culture/Sport

Rétrospective

Notre patrimoine paysager et naturel est le ciment de notre intercommunalité rurale qui veut rester maîtresse de la beauté de son territoire. Nous priorisons donc toutes les actions qui permettent de préserver et améliorer encore la qualité de notre environnement paysager et naturel.

Un grand merci et mes chaleureux encouragements à l'association ÉCO-GARDE qui œuvre à nos côtés, qui est l'expression même de cet engagement éco-citoyen et humaniste d'hommes et de femmes contribuant efficacement, avec passion à la protection de notre patrimoine naturel.

Vous découvrirez également comment des jeunes ont choisi de faire leur service civique pour améliorer le tri de nos ordures ménagères. Je vous invite à leur réserver le meilleur accueil et à les aider grâce à un comportement éco-citoyen exemplaire.

Je me permets d'exprimer au nom de Gally Mauldre toute notre solidarité aux communes et aux habitants sinistrés par les inondations.

Laurent RICHARD
*Président
Maire de Maule
Conseiller départemental
des Yvelines*



ÉCO-GARDE

**« Ensemble, partageons notre passion de la nature »
Une véritable mission de service public au service de la collectivité.**



Avec plus de 430 interventions en 2015, les Éco-Gardes connaissent un succès grandissant auprès des communes et des intercommunalités qui font appel à leur savoir-faire.

Ces bénévoles sont présents sur le terrain pour défendre et préserver les espaces naturels qui nous entourent.

Depuis le début de l'année, les prérogatives du dispositif éco-garde ont été étendues à l'échelle du département par la signature d'une convention avec le Conseil départemental des Yvelines dans le cadre du plan pluri annuel de protection des espaces naturels sensibles.

Prolongement de la politique environnementale des communes sur le terrain, le dispositif Eco-garde accompagne leurs efforts, dynamise les initiatives et renforce les actions menées par les communes sur les espaces naturels. L'organisation et le fonctionnement reposent sur un groupe d'Eco-gardes passionnés et engagés. Sur la base du volontariat, ils assurent tout au long de l'année, un ensemble de missions en faveur de la protection de l'environnement sur la grande Plaine de Versailles en s'appuyant sur des conventions signées avec chacune des communes partenaires.



Surveillance, entretien, information

Si la surveillance, l'entretien et l'aménagement du territoire demeurent parmi leurs actions prioritaires, l'objectif reste la communication et l'échange d'informations avec les divers utilisateurs de la nature. Les Eco-gardes qui composent la brigade agissent au quotidien, comme un véritable relais entre les différents acteurs. Ils représentent l'autorité communale sur les chemins et rendent compte, lorsque c'est nécessaire, des faits et agissements rencontrés à l'occasion des tournées. Ils sont également autorisés à faire appel au soutien de la force publique si nécessaire. A l'image des pompiers volontaires, l'ensemble des membres Éco-garde reste volontaire. Ils cumulent tous un emploi. En cas de besoin, un réseau de « sympathisants » soutient et encourage leurs actions en renforçant l'effectif, principalement lors d'événements particuliers comme des matinées citoyennes ou des chantiers importants.

Déjà partenaire de la communauté de communes Gally Mauldre, le dispositif sera étendu à l'ensemble des communes de notre territoire prochainement.



En quoi consistent leurs missions ?

- ☞ La surveillance des espaces naturels communaux.
- ☞ L'évacuation de décharges/dépôts sauvages.
- ☞ La mise en sécurité des chemins (arbres ou branches menaçantes).
- ☞ Les interventions forestières (tronçonnage, élagage, débroussaillage).
- ☞ Les interventions en milieux aquatiques (enlèvement d'embâcles).
- ☞ La pose de matériel rural (poubelles, bancs, panneaux éducatifs & informatifs).
- ☞ La veille de la faune sauvage en collaboration avec les autorités compétentes (Oncfs ⁽²⁾).
- ☞ Le contact « autorités » (Gendarmerie, Police municipale, Oncfs ⁽²⁾, Onema ⁽¹⁾).
- ☞ Le partenariat & soutien des sapeurs-pompiers (SDIS 78 ⁽³⁾).
- ☞ Les « informations rencontres » avec les utilisateurs de la nature.
- ☞ L'enlèvement des animaux morts, les transports des animaux perdus.
- ☞ L'organisation de sorties « nature » et de journées écocitoyennes.
- ☞ La création de zones pédagogiques récréatives forestières.

Onema ⁽¹⁾ : Office national de l'eau et des milieux aquatiques
Oncfs ⁽²⁾ : Office national de la Chasse et de la Faune Sauvage
SDIS 78 ⁽³⁾ : Service départemental d'Incendie et de Secours des Yvelines

Dispositif Éco-garde



**Éco-Garde cherche des bénévoles pour agir sur le territoire et renforcer l'effectif.
Infos+ : www.ecogarde.org ou contact@ecogarde.org**

LES AMBASSADEURS DU TRI...

Le service civique pour l'amélioration des matériaux valorisables.

L'un des objectifs majeurs de la communauté de communes est d'améliorer la qualité du tri des déchets ménagers et la quantité de matériaux recyclés en mettant en place des ambassadeurs du tri grâce au dispositif du service civique. Dès le mois de septembre 2016, ces ambassadeurs du tri interviendront pour aider la population au « *savoir trier* » et adhérer à la charte « *qualité du tri* ». Toute une démarche !

Parce que « *La jeunesse n'est pas le problème, c'est la solution.* » parce que « *notre jeunesse a du talent* », parce que celle-ci « *s'engage au service des autres* ». Voici tous les titres présentant l'intérêt du service civique.

A savoir que « *cette proposition permet à nos jeunes de 18 à 25 ans de s'impliquer à travers des missions d'intérêt général notamment dans les domaines de la solidarité, de la santé, de l'environnement, du développement international, de l'éducation pour tous...* »

Le Service Civique, c'est la possibilité de vivre de nouvelles expériences de s'ouvrir à d'autres horizons en effectuant une action au service de la collectivité.

En accomplissant une mission de service civique, un jeune a la possibilité de recevoir et de transmettre le sens des valeurs républicaines et de contribuer au renforcement du lien social. C'est également une opportunité de développer ou d'acquérir de nouvelles compétences. Depuis sa création il y a cinq ans ce sont 85 000 jeunes volontaires qui se sont engagés.

Il est de notre responsabilité éducative en tant qu'élus et également en tant que parents d'assurer auprès de nos jeunes la promotion de ce temps qui peut être offert au service des autres.

Ce service civique au delà de l'action menée sera lors de l'entrée du jeune dans le monde du travail un réel atout témoignant d'un engagement et d'une forte motivation. Les recruteurs sont unanimes pour dire que le service civique est bien souvent le plus qui va faire la différence entre deux candidats. »



Sur le terrain, ça consiste en quoi ?

Sous la responsabilité directe d'un élu de la communauté de communes et en collaboration avec son prestataire,

le volontaire en service civique participera aux activités suivantes, en matière de communication écrite et orale :

- ✓ informer et sensibiliser les habitants et publics relais à la bonne gestion des déchets et au tri
- ✓ organiser des réunions par quartier pour présenter la démarche qualité tri et proposer aux habitants de s'engager dans cette démarche
- ✓ évaluer la qualité du tri des habitants engagés dans la démarche qualité
- ✓ décerner aux habitants ayant respecté l'engagement le label « *Éco-citoyen, avec ma communauté de communes je m'engage pour la planète* ».
- ✓ animer des événements sur le tri des matériaux recyclables dans des lieux divers (écoles, marchés, fêtes,...).
- ✓ assurer la promotion du compostage domestique.

Le volontaire participera également aux actions suivantes :

- ✓ contrôle de la qualité des collectes des matériaux valorisables
 - ✓ collecte des données sur la qualité du tri
 - ✓ participation à la mise en œuvre de la démarche « *mon restau responsable* ».
- Démarche proposée par la fondation Nicolas Hulot visant notamment la réduction du gaspillage alimentaire au niveau de la restauration scolaire.



Je souhaite devenir volontaire pour être ambassadeur du tri

Créé en 2010, le service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme ; seuls comptent le savoir-être et la motivation.

Les missions proposées sont sur le site Internet : service-civique.gouv.fr. Les jeunes les consultent et font leur demande d'entretien par mail directement aux organismes agréés.

Le jeune signe un contrat pour une mission de 24h minimum par semaine sur 6 ou 8 mois maximum, il perçoit une indemnité de 573€ par mois.



« *Pour aller jusqu'au bout de la démarche du savoir trier, l'idéal est de signer la charte qualité du tri !* » (voir p4)

Denis FLAMANT
1^{er} vice-président délégué à l'aménagement, au logement, à l'environnement, à la communication
Maire de Chavenay



LA CHARTE « Réussir son tri »



Charte « Réussir son tri »

Les refus de recyclage des déchets mis dans nos poubelles « jaunes » représentent une somme de 57 000€/an pour l'ensemble du territoire Gally Mauldre.

L'objectif de cette charte qualité est d'arriver au sein de notre intercommunalité à 100% de déchets recyclables correctement récoltés par le service de collecte.

Pour vous aider dans ces pratiques vertueuses, la CCGM vous propose une démarche volontaire sous les conseils et l'accompagnement bienveillant des ambassadeurs du tri. Nous vous proposons d'adhérer en famille à cette charte qualité.

1. Respecter les prescriptions de tri lorsqu'elles sont précisées sur l'emballage ou le contenant ou sur les documents de la municipalité ;
2. M'interroger avant de mettre un objet dans la poubelle jaune ;
3. En cas de doute, consulter le site du SIDOMPE (c'est notre centre de tri) sidompe.fr ;
4. En cas de doute persistant mettre l'objet dans la poubelle « ordures ménagères » et interroger à ce sujet l'ambassadeur du tri ;
5. Accepter le principe d'une évaluation qualitative du tri réalisé. Cette évaluation étant effectuée à partir de la quatrième semaine suivant la signature de l'engagement ;
6. Accepter de recevoir deux à trois mois après la signature de cette charte la visite de l'ambassadeur du tri pour une évaluation commune des engagements ;
7. Participer à la diffusion de cette charte auprès de mes voisins ;
8. *Option : m'engager sur la réduction de mes déchets végétaux (jardin et alimentaire) en utilisant une méthode de compostage.*

LES MANIFESTATIONS CULTURELLES



« Scaramouche »
Ferme Brillon à Chavenay



« Dans la peau de Cyrano » par Nicolas DEVORT
Ferme Brillon à Chavenay

Bulletin intercommunal de la Communauté de communes
Gally Mauldre
Siège social : Mairie de Maule - place de la Mairie - 78580
MAULE - ☎ 01.30.90.49.00 - www.cc-gallymauldre.fr
Directeur de publication :
Laurent RICHARD - Président de la Communauté de communes
Gally Mauldre
Rédaction : commission communication
Conception et réalisation : Nathalie LE COQ
Service communication CCGM ☎ 01.30.90.49.12
Photos : Service communication CCGM - ECO-GARDE

Tirages : 12 000 exemplaires

Reproduction totale ou partielle de photographie ou de texte interdite. Certains documents tels que les textes et les photos sont directement fournis par les municipalités de la CCGM.



A la lecture de ce bulletin intercommunal, merci de faire savoir au service communication d'éventuelles erreurs.